Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072307-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 17.07.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-trois juillet** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 17.07.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. FREROU Lilian, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LUBIN André, Mme LUCAS Maëva (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), Mme RISSEL Alexia, M. JERÔME Charly.

Présents : 15
Votants : 16

Madame LEROY Laeticia a été élue secrétaire.

Objet : 2026072307- Tarifs divers

La commission finances propose de revoir certains tarifs, avec effet au 1er septembre 2026.

Photocopies :

PHOTOCOPIES	TARIFS PROPOSES	
	A4	A3
Particuliers Noir et blanc	0.50 €	0.60 €
Particuliers Couleurs	0.60 €	1.00 €
Associations communales et commerces : Noir et Blanc	Gratuit	Gratuit
Associations communales et commerces : couleurs	0.30 €	0.40 €

Les photocopies A4 recto-verso seront facturées au prix d'un A3.
Les photocopies A3 recto-verso seront facturées au prix De 2 A3.
Les photocopies sont gratuites pour les commerces lorsqu'ils organisent une animation ouverte au public.

Droits de places :

Les droits de place sont fixés à 50.00 € par déballage.

Tarifs Sorties jeunes :

- Pour les gaëlites : 30.00 € ;
- Pour les extérieurs : 40.00 €.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072307-DE

Tarifs Gobelets :
Les gobelets sont mis gracieusement à disposition des associations ou des particuliers, une participation de 2 € par verre sera facturée pour ceux non rendus ainsi que ceux mis à la vente.

Vente des totbags :
La mise en vente des totbags à l'effigie du Roy Judicaël dans les commerces locaux qui le souhaitent sont au prix unitaire de 5€.

Mise à disposition du podium communal :
Gratuit mais nécessitera la présence indispensable d'un seul agent communal, sur son temps de travail, pour le monter avec au moins trois bénévoles de l'association.

Tarifs des caravanes des gens du voyage et cirques :
15€/nuit/caravane

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants et avec 2 abstentions pour les tarifs des caravanes des gens du voyage et du cirque :

- Valide l'ensemble de ces nouveaux tarifs divers à partir du 01 septembre 2026 ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les recettes sont inscrites au budget primitif.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,